

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **04 novembre**, à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **27 octobre 2025**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : 15, Votants : 18

PRÉSENTS : M. BREUIL J-L., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., M. DELPIT M., CESSAC J-B., Mme LAJUGIE Y., MAGNE A-P., M. NOUET M., Mme ESPIAUT E., Mme DE VIDO M-P ; M. VALADE R. ; M. DELPIT G., M. HAMELIN J., Mme LAJOINIE S., Mme RENAUDIE N.

EXCUSÉ(E)S: M. BARJOT V. ; Mme ROULLAND-BERTHELOT S., Mme LASSERRE M., M. BARCONNIERE D.

Mme LASSERRE Martine a donné procuration à M. Jean-Baptiste CESSAC.

Mme ESPIAUT-CHASSAIGNE a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID.

Mme BERTHELOT-ROULLAND Sylvie a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. Jean-Louis BREUIL** est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1/Point personnel communal

- **modification du tableau du personnel**

- **recrutement pour remplacement d'un agent technique**

2/ Plan de financement concernant l'aire d'accueil cyclotouriste

3/Bilan des Saveurs de l'Automne

4/ Point sur le marché de Noël

5/ Compte-rendu de la réunion à propos du 3ème Lieu et réunion à venir avec Ecocycle

6/ Commission voirie

7/ Cérémonie du 11 novembre

8/ Divers

Les différents points à l'ordre du jour pourront être abordés dans le désordre.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/ Point personnel communal

Modification du tableau du personnel :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil Municipal le 03/06/2025,

Vu l'inscription sur liste d'aptitude de d'un agent au grade de rédacteur catégorie B,

Vu la démission d'un agent et la volonté de recrutement d'un contractuel en CDD au grade d'agent technique principal 2^{ème} classe pur 35h par semaine,

Le Maire propose créer un poste de rédacteur (secrétaire de mairie) à 35h00 par semaine et de fermer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Le Maire souligne la nécessité de remettre à jour le tableau du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

A - *Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :*

EMPLOIS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIFS	CADRE D'EMPLOI	FONCTIONS
Cadre emploi Adjoint administratif : Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} Classe : Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe : Rédacteur (catégorie B) Rédacteur (catégorie B)	32h00/35h00 35h00/35h00 32h00/35h00 35h00/35h00	1 1 1 1	- Adjoints administratifs -Secrétaire générale - Secrétaire de mairie	- Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - Accueil - urbanisme - Etat civil - Elections
Cadre emploi des Adjoints techniques : Agent technique	35h00/35h00	1	Adjoint technique	-Entretien des voies -Nettoyage du cimetière -Nettoyage des bâtiments - Espaces verts -ramassage scolaire
Cadre emploi des Adjoints techniques : Dont Adjoint technique 2 ^{ème} classe :	35h00/35h00	1	Adjoint technique	- ramassage scolaire - Entretien des voies - Entretien des véhicules - Entretien bâtiments - Espaces verts
Cadre emploi des adjoints techniques : Agent de maîtrise	28h51/35h00	1	Adjoint technique	-cuisinier -entretien des bâtiments communaux -espaces verts -états des lieux
Cadre emploi des Adjoints techniques : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :	23h00/35h00	1	Adjoint technique	- accompagnateur - entretien des bâtiments communaux - service de repas - préparation de salles pour évènements
Cadre emploi des Adjoints techniques : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :	35h00/35h00	1	Adjoint technique	- Entretien des voies réseaux et chemins - Entretien des véhicules - Entretien bâtiments - Espaces verts
Cadre emploi des Adjoints techniques : Dont agent de maîtrise : Dont adjoint technique 2 ^{ème} classe :	18h17 21h00	1 1	Adjoint technique Adjoint technique	-Assistance de la maitresse de maternelle - surveillance de la cour -aide à la cantine -accompagnement

Cadre emploi des adjoints techniques :				
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	17h30	1	Adjoint technique	-Entretien espaces verts -Entretien réseaux et chemins -Entretien bâtiments communaux
Dont adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	21h52	1	Adjoint technique	-Second de cuisine -entretien de la cantine

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

- La délibération pour le maintien de salaire à 100% d'un agent en maladie ne peut pas se faire. Certaines communes ayant essayé de passer cette délibération l'ont vue annulée par le préfet, puis le tribunal pour celles qui ont souhaité aller jusqu'au tribunal. La raison mise en avant est le principe de parité entre les fonctionnaires d'état et les fonctionnaires territoriaux qui doit être respecté. Le Maire propose de monter un peu la prime de fin d'année de l'agent sur la part variable pour compenser une partie de sa perte de salaire. Le conseil municipal valide.
- Un agent doit être arrêté en janvier plusieurs semaines pour une opération programmée. Son remplacement est prévu, une administrée qui a déjà occupé cette fonction assurera son remplacement.
- Une jeune en service civique a démarré à l'école.

Recrutement pour remplacement d'un agent technique : Des entretiens sont en cours pour le poste d'agent technique principal 2^{ème} classe à hauteur de 35h/semaine.

2/ Plan de financement concernant l'aire d'accueil cyclotouriste

Le Maire rappelle le projet inscrit au budget 2025 qui prévoit un agrandissement des sanitaires publiques incluant la pose de casiers de consignes sécurisés, de bornes de recharges pour les vélos électriques et la pose d'appuis vélos. Le Maire indique qu'il convient de détailler le plan de financement prévu pour ce projet et propose le suivant :

Dépenses

Total des travaux HT	50 312.27
TVA.....	10 062.45
Total TTC.....	60 374.72

Recettes

LEADER.....	35 800.82
ADEME.....	4 449.00
Total subventions (80%)	40 249.82
FCTVA (16.4%)	8 251.21
Reste à charge pour la commune.....	7 424.69

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE le plan de financement présenté par le Maire,
- AUTORISE le Maire à signer tout acte avec le LEADER et l'ADEME qui aurait pour objectif de finaliser un accord de financement du projet.

Un rendez-vous est prévu avec l'architecte le 10 ou le 14 fin de journée, à confirmer. Le sous-préfet vient le 14 à 14h30, le Maire propose aux adjoints de se joindre à lui pour le rendez-vous.

Alain Pierre suggère de solliciter le FFCT pour une possible subvention. Le Maire indique qu'il ne les a jamais vu participer à ce type de projet depuis qu'il siège au GAL mais qu'il se renseignera.

Un compteur a été installé près du pont Saint Louis pour compter le passage des vélos et des marcheurs pendant deux ans.

3/Bilan des Saveurs de l'Automne

- 610 litres de jus de pommes pressées vendus (3 barriques de pommes pressées)
- Bonne participation vélo/marche, environ 200 participants donc moins que les autres années mais le temps était couvert et un nouveau trail est organisé à Domme sur le même weekend : le trail du Périgord qui a attiré beaucoup de monde : environ 1700 participants.
- Le Maire indique que ce serait bien de repenser à l'évolution de cette fête même si c'est une foire d'automne réussie, il émet l'idée d'y intégrer un thème autour de la cantine scolaire.

Robert Valade propose de penser à quelque chose qui valoriseraient la fusion des communes.

Une réflexion s'amorce sur les saveurs de l'Automne ainsi que les autres festivités habituelles et d'éventuels projets évoqués (comme une fête autour du nettoyage des berges proposée par Alain-Pierre qui pourrait s'associer à une fête de l'écrevisse comme déjà évoqué avec les anciens gérants du multiple rural, la table de Jean et la brasserie). Michel Nouet souligne les difficultés de trouver des bénévoles. Le Maire dit que ce sera un enjeu dès 2026 pour l'équipe sortante aux élections de rassembler les habitants. Robert Valade trouve que peu de parents s'impliquent. Le Maire rappelle que nombreux sont les parents qui habitent hors commune et que leur vie sociale n'est peut-être pas liée à Coly-Saint-Amand. Cela peut s'expliquer par l'histoire du village qui n'a plus de club de foot, pas de club de pétanque etc.... Jean-Baptiste Cessac émet l'idée d'événements par hameau en itinérance sur plusieurs semaines.

8/ Divers

- Le 21 fête du beaujolais organisée par la Colynoise salle de convivialité.
- Le 21 sortie de résidence de la compagnie Virus. Le spectacle est gratuit et ouvert à tous à 14h30. (SAFSI a pris en charge les repas des artistes et la mairie les a logés).
- Safsi remercie la mairie pour le prêt du bus pour sa sortie annuelle.
- La Cassagne remercie la mairie pour le prêt du bus et invite le Conseil Municipal au pot du 15.

4/ Point sur le marché de noël

Le marché aura lieu le 7 décembre au séchoir de Saint-Amand de Coly : l'amicale laïque servira du vin chaud, des crêpes, des boissons. L'école vendra des gâteaux et objets fabriqués par les enfants.

Une exposition de crèches régionales aura lieu à l'église de Coly organisée par l'association des amis de Saint-Amand de Coly.

Des affiches seront diffusées sur Facebook, panneau pocket, le site de la mairie. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres et de grandes affiches seront disposées en bord de routes.

5/ Compte-rendu de la réunion à propos du 3ème Lieu et réunion à venir avec Ecocycle

Le conseil municipal a rencontré le couple de gérants du multiple rural à l'origine pour évoquer les problèmes de nuisances sonores rapportées par le voisinage mais le couple lui a surtout fait part de ses difficultés.

Le couple de gérants souhaitent vendre la société. Le Maire a rencontré Blandine Rodriguez qui serait peut-être intéressée (elle est actuellement gérante du restaurant au petit bonheur à Terrasson) et qui est passée également au multiple rural. Alain-Pierre rappelle la volonté de conserver un multiple rural comprenant une épicerie et met en garde sur le risque que ça ne devienne qu'un point de restauration. Un rappel du cahier des charges est fait.

Ecocycle a donné son préavis, l'association libérera les locaux au plus tard fin avril 2026. Le Maire a pris rendez-vous avec l'amicale laïque de Montignac pour échanger sur le bâtiment et ses éventuelles destinations.

6/ Commission voirie

La commission voirie fait le compte-rendu de son tour de la commune et propose deux devis pour 2025 :

- un devis de Lachènevрerie de 25 426.00€ HT
- un devis de l'entreprise Bonnassie de 22 491.00€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise Bonnassie pour 22 491.00€ HT.

7/ Cérémonie du 11 novembre

La commémoration aura lieu à 11h00 à Saint-Amand de Coly et 11h30 à Coly. A la suite de ces deux temps forts, un verre de l'amitié sera proposé aux participants.

8/ Divers (suite)

Délibération pour le versement d'une partie des aménités rurales au Pôle international de Préhistoire :

Vu le Code général des collectivités territoriales (articles L.1111-8 et L.1111-10) ;

Vu la notification de la dotation de l'État au titre des aménités rurales pour l'année 2025 ;

Vu la proposition du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire de constituer un fonds mutualisé pour le financement des actions du Grand Site de France – Vallée de la Vézère ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le versement au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire d'une participation équivalente à 20 % de la dotation d'aménités rurales, soit la somme de 3 732.00 € ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de participation jointe à la présente délibération
- D'IMPUTER la dépense sur l'article 657382.

La maison de M. Mante est presque vendue.

L'acte pour l'achat des terrains de Francine et Robert JACK a été signé chez le notaire, le secrétariat attend les documents pour pouvoir payer la somme au notaire.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h00

OBSERVATIONS

Le Maire,

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID